

Depuis 2008, le SNPMA se bat pour obtenir la représentativité du Syndicat National des Praticiens de la Mutualité Agricole dans la convention collective ... des praticiens !

N'obtenant rien de la Caisse Centrale, soumise à la pression des organisations syndicales des employés et cadres qu'elle considère comme légitimes à défendre également les praticiens, le SNPMA a, dans un premier temps, fait annuler les arrêtés de représentativité qui imposaient ces organisations syndicales comme seules représentantes des praticiens à la Commission Paritaire Nationale des Praticiens.

Résultat : la Commission Paritaire Nationale des Praticiens ne s'est pas réunie en composition légale depuis novembre 2013 sans que la Caisse Centrale ne s'en émeuve ; vous avez constaté la dégradation des services médicaux malgré les multiples alertes et demandes d'entretiens émanant du SNPMA.

Le manque de considération vis-à-vis des praticiens est évident et désolant.

Le 13 avril 2023, la Cour Administrative d'Appel de Paris a sanctionné la carence de l'État dans son devoir de conseil et de contrôle de légalité des élections professionnelles au sein de l'Institution, et ordonné une enquête de représentativité au sein de la Convention Collective des praticiens de la Mutualité Sociale Agricole.

Cette enquête de représentativité aura lieu dans les six mois à compter de la date de la décision, soit au plus tard le 12 octobre 2023.

Il est à noter que pour la troisième fois, sur trois requêtes, le SNPMA a fait condamner le Ministère du Travail ; il n'y a pas à avoir de complexes, pour nous praticiens, à nous battre sur des points juridiques face à un Ministère dont la Caisse Centrale attend toujours les ordres, les cadres dirigeants semblant manquer cruellement à Bobigny.

Concrètement, et si près du but, nous ne devons pas nous laisser voler notre victoire par les organisations syndicales des employés et cadres qui vont vous solliciter durant ces six mois pour sauvegarder leurs intérêts.

Nous vous demandons d'apporter massivement votre soutien au SNPMA, seul syndicat de praticiens de l'Institution, par vos voix lors de l'enquête de représentativité mais aussi par vos adhésions ou ré-adhésions massives.

Dans le même temps vont se dérouler les élections aux Commissions de Discipline des Médecins du Travail et à la Commission de la liste d'aptitude des Médecins Chefs du Travail.

Nous nous obligeons à un "carton plein" lors de ces élections.

Nous appelons d'ores et déjà les collègues Médecins du Travail à se porter candidats sur les listes du SNPMA.

Pour toute précision, vous pouvez consulter le site du SNPMA, ou laisser un message à l'adresse : snpma@wanadoo.fr ou sur la messagerie du SNPMA : 06 18 17 65 31.

Merci pour votre soutien, quinze ans de lutte avec vous et pour vous doivent maintenant se concrétiser, enfin, par la participation des praticiens aux décisions les concernant.